



# Cahier d'acteur n°143

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet [www.debatpublic-lgv-pocl.org](http://www.debatpublic-lgv-pocl.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

## VIEILLES MAISONS FRANÇAISES

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



### VM.F région Centre

57, quai du Foix – 41000 BLOIS  
[www.vmfpatrimoine.org](http://www.vmfpatrimoine.org)

### VMF France

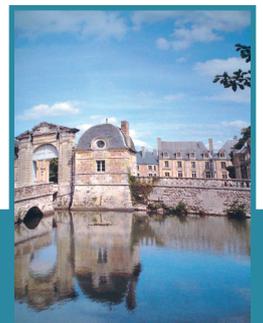
Association reconnue  
d'utilité publique créée en 1958  
18.000 adhérents

4 M d'€ de prix distribués en 30 ans  
95 délégations départementales

Une revue vendue en kiosque et  
éditée à 17.000 exemplaires

Une fondation créée depuis  
2009 qui favorise le mécénat.

*L'objectif de désengorger la ligne TGV actuelle Paris-Lyon tout en reliant des régions au réseau européen du rail à grande vitesse est sans doute nécessaire. Le Grenelle I dans son volet Transports et surtout le Grenelle II de juillet 2010 avec sa volonté de meilleure protection, voire de restauration des zones humides et de la continuité écologique des bassins hydrographiques, sont devenus incontournables. A la lueur de ces 2 lois, le tracé retenu devra donc respecter les ressources patrimoniales et naturelles, particulièrement dans les sites fragiles que sont les cours d'eau, les marais et les étangs.*



La Ferté-St-Aubin (45)  
Source VMF

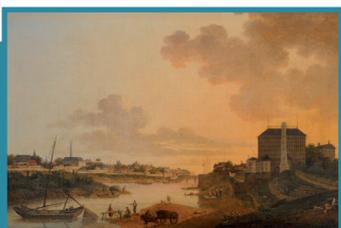
# La LGV en région Centre : un projet d'aménagement des territoires tout en respectant les ressources patrimoniales

## Patrimoine et développement touristique

La région Centre avec ses 2.724 monuments historiques et ses 65 musées labellisés *Musées de France*, est devenue un

des premiers pôles touristiques avec près de 9 millions de visiteurs par an. Le Val de Loire classé au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2000

constitue un enjeu majeur du développement de la région, qui recense près de 300 sites naturels inscrits et classés qui vont des plaines de Beauce à la forêt d'Orléans, des étangs de Sologne aux vallées de la Loire et du Cher.



Port d'Orléans (45)  
Source : musée historique  
et archéologique de l'Orléanais  
Libre de droits

Le tracé de la Loire à vélo accueille plus de 300.000 cyclistes par an, qui sont tant des usagers régionaux que des touristes de passage, mais qui utilisent également les circuits départementaux reliés à l'axe de la Loire. Ce maillage permet de relier les sites les uns aux autres, tout en favorisant la circulation des vélotouristes dans les communes rurales éloignées de l'axe central que représente la Loire. Enfin, 2 pays d'art et d'histoire et 7 villes d'art et d'histoire permettent la valorisation d'un patrimoine d'exception comme à Bourges, ainsi qu'à Orléans et plus particulièrement son port fluvial qui est classé comme site urbain remarquable.

Les ressources touristiques en région Centre génèrent plus de 25.000 emplois et 3.000 salariés dans la filière culturelle. Les trois principales motivations des visiteurs se rendant en région Centre sont la visite du patrimoine architectural, les découvertes du patrimoine naturel et enfin la gastronomie. Derrière ces chiffres, ce sont des PME, des structures d'hébergement et des commerçants qui représentent environ 3 Mds d'€ de chiffres d'affaires.

## Patrimoine et protection des sites naturels

Avec ses 35.000 hectares, la forêt d'Orléans est la plus vaste forêt domaniale de France et elle se situe entièrement dans le Loiret. Elle est partiellement traversée par le canal d'Orléans et du fait de son sous-sol, foisonne d'étangs, de fontaines et de marécages appelés les marchais. Des espèces rares y résident comme le balbuzard pêcheur depuis 1984, l'aigle botté, l'alouette lulu ou la grue cendrée.

La rivière du Loiret prend sa source dans le Parc floral de la Source et se jette dans la Loire à la pointe de Courpain sur la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Ce site correspond à la réserve naturelle de Saint-Mesmin dont un périmètre de protection a été créé par arrêté préfectoral en 2007 sur les communes

de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Mareau-aux-Prés. D'une surface de 90 ha, le périmètre de protection a pour objectif de créer une zone tampon entre la réserve naturelle et les milieux habités.

La Sologne est la zone Natura 2000 la plus étendue de France avec près de 350.000 ha répartis sur 96 communes du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret qui ont chacune pris une délibération. Après délibérations de l'ensemble des communes et plusieurs années de concertations, le périmètre est défini en accord avec les acteurs locaux. Les enjeux de préservation de la biodiversité de cette zone Sologne sont essentiellement liés à la conservation de la mosaïque créée par les milieux "ouverts" (landes, pelouses et prairies), les milieux humides (tourbières, étangs, marais) et les milieux forestiers. Cette mosaïque permet l'existence d'une faune et d'une flore à la fois spécifiques et rares.



Courpain - St-Mesmin (45)  
Source VMF

# Choisir le tracé pertinent et le moins impactant pour les patrimoines

Selon les hypothèses étudiées, les tracés impacteront, entre la sortie de L'Île-de-France et l'Auvergne, plus ou moins de monuments classés, de sites naturels protégés, de bassins hydrographiques fragiles, de

massifs forestiers riches ou de paysages inestimables de la région Centre. **Les tracés Ouest et Ouest-Sud sont donc à écarter** à cause des richesses patrimoniales situées sur leurs tracés.

## Monuments inscrits et classés ou édifices remarquables

### ■ LOIRET :

*Halle d'Asnières-le-Marché* : inscrite M.H en 1987. *Château d'Amoy à Oison* : inscrit M.H en 2010. *Château de La Mothe à Saint-Lyé-la-Forêt* : inscrit M.H en 1968. *Château et parc de Chevilly* : classé M.H en 1965 + jardin remarquable. *Canal d'Orléans*, d'Orléans à Faÿ-aux-Loges : ses écluses, ses maisons éclusières, ses ouvrages d'art et ports, ses lavoirs, ... *Moulin à vent de l'Épinay à Loury* : inscrit M.H en 1988. *Château de La Prèche à Chécy* : inscrit M.H en 1974. *Château de La Queuvre à Férolles* : inscrit M.H en 1931. *Château et jardins de La Porte à Sandillon* : classés M.H en 1995. *Ruines du château de l'Isle à Saint-Denis-en-Val* : inscrites M.H en 1925. *Château de Cormes à Saint-Cyr-en-Val* : inscrit M.H en 1971. *Tuilerie d'Alosse à Marcilly-en-Villette* : inscrite M.H en 1998. *Tuilerie de Pont-Long à Marcilly-en-Villette* : inscrite M.H en 1999. *Château de La Turpinière à Sennely* : inscrit M.H en 1989. *Château de La Ferté-Saint-Aubin* : classé M.H en 1961. *Château de Boisgibault à Ardon* : inscrit M.H en 2001. *Château du Lude à Jouy-le-Potier* : château inscrit M.H en 2002.

### ■ EURE-ET-LOIR :

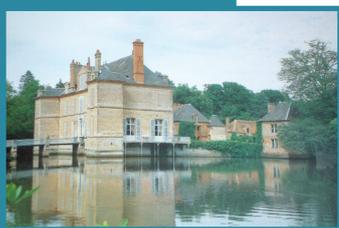
*Château de Villepion à Terminiers* : inscrit M.H en 1984.

### ■ LOIR-ET-CHER :

*Château de Villedard à Yvoy-le-Marron* : inscrit M.H en 1991. *Château de La Motte à Chaumont-sur-Tharonne* : inscrit M.H en 2000. Manoir et domaine impérial de la Grillière à Vouzon : inscrits M.H en 1953. *Château Saint-Maurice à Lamotte-Beuvron* : ancienne demeure impériale de Napoléon III. *Canal de la Sauldre et ses ouvrages d'art*, de Blancafort à

*Lamotte-Beuvron. Grange et étable de Courcimont à Nouan-le-Fuzelier* : inscrites M.H en 1986. *Château de Moléon à Nouan-le-Fuzelier* : inscrit M.H en 1985. *Château de Souesmes* : inscrit M.H en 1985. *Château de Rivaulde à Salbris* : inscrit en 2006. *Villa de La Saulot à Salbris* : inscrite M.H en 1980. *Canal de Berry et ses ouvrages d'art*, de Montluçon à Noyers-sur-Cher.

*La Turpinière – Sennely (45)*  
Source : VMF



*Vouzeron (18)*  
Source : VMF



### ■ CHER :

*Château de Saint-Hubert à Neuvy-sur-Barangeon* : inscrit M.H en 2008. *Châteaux de Vouzeron* : inscrits M.H en 1995. *Château de Quincy* : inscrit M.H en 1992. *Château de Chevilly à Méreau* : inscrit M.H en 1977. *Château d'Autry à Méreau* : inscrit M.H en 1988. *Château de Saragosse à Limeux* : inscrit M.H en 1997. *Dolmen de La pierre de la Roche à Villeneuve-sur-Cher* : classé M.H en 1889. *Usine métallurgique des Lavoires à Saint-Florent-sur-Cher* : classée M.H en 1992. *Château de Jussy à Jussy-Champagne* : classé M.H en 1946. *Château de La Périssette à Dun-sur-Auron* : inscrit M.H en 2006. *Château d'Yssertieux à Chalivoy-Milon* : inscrit M.H en 1967. *Château de Meillant* : classé M.H en 1963. *Château de Villiers à Chassy* : inscrit M.H en 1981. *Ruines du château de Sagonne* : classées M.H en 1914. *Château de Grossouvre* : inscrit M.H en 1993.

### Equipements touristiques et services en danger

Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne, le parc équestre fédéral à Lamotte-Beuvron et le Centre de rencontre des générations de Mont-Evray (maison de retraite) à Nouan-le-Fuzelier, sont situés sur les 2 tracés Ouest et Ouest-Sud. Des structures associatives comme l'UCPS ou le Musée des étangs de Sologne risquent de voir baisser la fréquentation aux visites et aux activités pédagogiques. Des zones résidentielles en milieu rural, développées grâce à l'attractivité et aux richesses patrimoniales de ces territoires, vont se trouver fragilisées. Des centaines d'emplois directs risquent donc d'être impactés.



Rivaulde - Sauldre (41)  
Source : VMF

## Patrimoines naturels et bassins hydrographiques

La forêt domaniale d'Orléans et ses ressources sylvicoles exceptionnelles. La Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes : classée à l'UNESCO en 2000. La pointe de Courpain à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin : réserve naturelle nationale créée par décret ministériel en 2006. Le parc du château du Lude à Jouy-le-Potier : site naturel classé en 1945. Le Cosson et ses affluents ; le Beuvron et ses affluents ; la Sauldre, ses affluents et nombreux moulins ; le Cher et ses affluents ; la Yèvre, ses canaux et ses marais ; la Voiselle ; l'Auron et ses affluents ; La Sologne Natura 2000, ses milliers d'étangs et ses landes.

# Le tracé médian, seule hypothèse permettant de relier les grands centres urbains tout en préservant les patrimoines

## Tracé médian et développements urbains

Il ne faut pas confondre le besoin de raccordement et l'opportunité de communication et d'image. **Les 5 mn d'écart**, entre un tracé passant en Forêt d'Orléans, au cœur de l'Agglomération orléanaise et au cœur de la Sologne avec tous ses dégâts patrimoniaux et environnementaux, et le tracé médian permettant de sauvegarder des pans entiers du patrimoine régional, ne sont pas pertinentes. Par contre, que la région Centre

saisisse l'opportunité du passage à proximité des grands centres urbains pour se relier à la Région parisienne et à l'aéroport de Roissy, tout en sauvegardant ses ressources patrimoniales et touristiques qui sont une partie de son atout économique, est justifié et c'est le tracé médian qui le permet.

## Tracé médian et préservation des ressources

Les nombreux milieux naturels répertoriés dans la région et la gestion raisonnée d'environ 100 d'entre eux par le Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, ont permis de préserver une faune et une flore souvent rares. Le patrimoine architectural inscrit et classé Monuments Historiques, parfois depuis plus d'un siècle, fait l'objet

d'études très poussées de la part des documentalistes du Ministère de la Culture et de la Communication, **en collaboration avec le tissu associatif régional et les élus municipaux**. Le tracé médian respecte au mieux ces atouts et le travail mené depuis longtemps par les forces vives des territoires ruraux.



Chalet - Cosson  
Source : VMF

## CONCLUSION

**Le tracé médian est le meilleur compromis** entre les enjeux d'aménagement du territoire, le patrimoine architectural et naturel ainsi que le développement économique et touristique.

Ne pas respecter ces ressources patrimoniales, c'est fragiliser l'attractivité de la région recherchée pour sa richesse d'édifices remarquables et pour ses zones de nature sauvage devenues si rares en France et en Europe. Cela portera également atteinte au tissu économique et touristique qui favorise l'implantation de nouveaux résidents dans les communes excentrées. Le devoir du POCL est donc de s'inscrire dans cette volonté des populations locales de respecter les ressources à transmettre aux générations futures, comme l'ont déjà voulu les collectivités et les riverains en soutenant le classement de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO.



57, quai du Foix  
41000 BLOIS  
www.vmfpatrimoine.org

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR  
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67  
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org  
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp  
Commission particulière  
du débat public  
LGV POCL